

Référence  
JM/AMV/RB/CW

Dossier suivi par  
Romuald BOGUENET

Affaire suivie par  
M. François GENY

M. Francis ALLAIN - Maire  
Mairie  
4 Rue de l'Eglise,  
88150 CHAVELOT

EPINAL, le 2 juin 2022

**Objet : Avis - Modification pour mise en compatibilité avec  
le SCOT des Vosges Centrales  
CHAVELOT**

Monsieur le Maire,

Par courriel reçu le 27 avril 2022, vous avez transmis à la Chambre d'Agriculture des Vosges un dossier de modification du Plan Local d'Urbanisme pour la mise en compatibilité avec le SCOT des Vosges Centrales et je vous en remercie.

Pour répondre à l'objectif fixé, plusieurs espaces sont proposés à la fermeture à l'urbanisation avec un reclassement en zone 2 AU. Nous y sommes pleinement favorables car ce choix participe à la préservation de l'espace.

Toutefois, au lieu dit « FOND DE BAINGREVAL », nous souhaitons attirer votre attention sur les parcelles AD 57, 58, 59 et 60 d'une surface cumulée de 7 000 m<sup>2</sup>.

Même si elles sont classées UA, elles représentent un espace en extension sur une prairie déclarée à la PAC.

Le projet communal ne précise pas la densité sur ces parcelles au travers d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation. De ce fait, il semble plus opportun de bloquer ces parcelles en 2 AU.

Ce reclassement reste, de notre point de vue, une opportunité pour préserver l'espace agricole, aujourd'hui comme demain. Vous prenez le temps de réfléchir à une OAP, maximisant l'utilisation du foncier qui serait commune avec la zone 2 AU voisine.

**Siège Social**

La Colombière  
17 rue André Vitu  
88026 Épinal Cedex  
Tél. : 03 29 29 23 23  
Fax : 03 29 29 23 60  
Email : [contact@vosges.chambagri.fr](mailto:contact@vosges.chambagri.fr)

**Site de Gérardmer**

Le Costet Beillard  
376 route d'Épinal  
88400 Gérardmer

**Site de Neufchâteau**

32 avenue du Général Henrys  
88300 Neufchâteau

**République Française**

Établissement public

loi du 31/01/1924

Siret 188 822 035 00013

APE 9411Z



Compte tenu des éléments ci-dessus, la Chambre d'Agriculture des Vosges émet **un avis favorable** à cette modification du PLU de CHAVELOT **dans la mesure où nos remarques puissent être étudiées et retenues** dans le cadre de votre projet communal.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes meilleures salutations.

Le Président,  
Jérôme MATHIEU